

VILLE DE LANGRES



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 29/08/2024 à 07h04

Référence de l'AR : 052-215201922-20240827-DECBD202479-AR

Affiché le 30/08/2024 ; Certifié exécutoire le 30/08/2024

Extrait du Registre des Décisions**LE MAIRE,****DEC-BD-2024-79****MUSEES DE LANGRES****Régie de Recettes – Boutique des Musées****Tarifs nouveaux produits**

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 Mars 1975 instituant une régie de recettes auprès de la Recette Municipale pour les Musées de Langres, complétée et modifiée par les délibérations du Conseil Municipal en date des 08 Mars 1979 et 05 Juillet 2004,

VU la délibération n° 2016-110 en date du 26 septembre 2016 fixant les limites minimales et maximales des produits vendus dans les boutiques des Musées,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-29 en date 04 juillet 2020 modifiée par la délibération n° 2020-74 en date du 14 octobre 2020 déléguant au Maire la fixation des tarifs municipaux,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2013 fixant le tarif des torchons personnalisés aux planches de l'Encyclopédie acquis à la Société « Torchons et Bouchons, Paris »,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2024-38 en date 21 mars 2024 autorisant les opérations de déclassement des collections de la bibliothèque documentaire des Musées,

VU les Décisions du Maire en date des 18 avril 2017 et 21 février 2018 fixant le tarif de la Monnaie de Paris acquis à l'Office de Tourisme du Pays de Langres,

VU les Décisions n° DEC-BD-2024-08, DEC-BD-2024-32 en date des 05 février 2024 et 23 avril 2024 relatives aux tarifs des produits dérivés proposés dans la boutique des Musées,

VU l'arrêté municipal en date du 17 septembre 2013 portant ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor (DFT),

VU l'arrêté municipal en date du 18 décembre 2013 portant mise en place de caisses enregistreuses,

VU l'arrêté municipal en date du 06 avril 2016 instaurant une régie prolongée et revalorisant le montant de l'encaisse,

CONSIDERANT, l'intérêt communal représenté par la vente de divers produits dérivés par la boutique des Musées de Langres,

CONSIDERANT, la nécessité de mettre en place une tarification pour la vente de divers ouvrages et produits,

DECIDE

Article 1er : Fixe le prix de vente des nouveaux livres et produits proposés à la boutique des Musées de Langres ainsi qu'il suit :

EDITEUR FOURNISSEUR	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE DE VENTE
Amis des musées de Langres	Magnets : différents modèles	50 de chaque modèle	3,50 €
Agence DD /Adrs /Librairie Pythagore	Les Tassel, une famille de peintres au XVII ^e siècle à Langres (ISBN : 9782959339301)	10	29,00 €

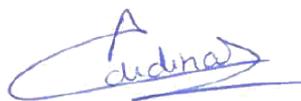
Editions Dunod /Adrs /Librairie Pythagore	Rousseau à la plage (ISBN : 9782100840830)	5	15,90 €
	Voltaire à la plage (ISBN : 9782100842773)	5	15,90 €
Editions Rivages poche /Adrs/Librairie Pythagore	Amitiés philosophiques, Louise d'Epinay (ISBN : 9782743660727)	5	8,50 €
Editions La Part Belle /Adrs/Librairie Pythagore	Sur les chemins de Haute-Marne (ISBN : 9782957815227)	20	35,00 €
Ville de Langres-Musée	Trésors de la collection d'instruments scientifiques de la Maison des Lumières Denis Diderot (450 exemplaires)	400	24,00 €
		50	16,00 €
Déclassement de documents			
Bibliothèque des Musées de Langres	Documents (livres-brochures-magazines....)	380	0,50 €
		130	1,00 €

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 4: La présente Décision sera communiquée aux membres de l'Assemblée délibérante dès son entrée en vigueur et par tout moyen et il en sera rendu compte à la plus proche réunion de cette Assemblée.

Article 5 La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 27 août 2024,
Le Maire,



Anne CARDINAL
2024.08.29 06:47:20 +0200
Ref:7094386-10639199-1-D
Signature numérique
la Maire